



16ème législature

Question N° : 12300	De Mme Sandra Regol (Écologiste - NUPES - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique > aquaculture et pêche professionnelle	Tête d'analyse > Pratique de l'empoissonnement pour la pêche	Analyse > Pratique de l'empoissonnement pour la pêche.
Question publiée au JO le : 24/10/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sandra Regol interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'empoissonnement pour la pêche de loisir. Cette pratique consiste à relâcher des poissons d'élevage dans les plans d'eau pour la pêche de loisir. Elle est massive et généralisée. D'après les chiffres de l'enquête Aquaculture 2020 du ministère de l'agriculture, l'association PAZ a calculé que plus de 5 millions de truites ont été élevées pour l'empoissonnement dans le but de pêcher (hors repeuplement) en 2020. D'autres espèces sont également concernées, comme les brochets ou les *black-bass*. Ces empoissonnements ont des effets délétères sur les écosystèmes et provoquent des déséquilibres. Les études réalisées par les scientifiques sur ces effets montrent notamment que la présence de ces poissons a un impact important sur les amphibiens indigènes. La pratique de l'empoissonnement pour la pêche de loisir implique d'élever des poissons en masse. Ils subissent les mauvaises conditions des élevages, le transport puis le déversement dans les plans d'eau. Enfin, alors qu'ils ont vécu toute leur vie en captivité, ils se retrouvent à devoir survivre dans un milieu naturel hostile et deviennent ainsi des cibles faciles pour les pêcheurs. Les empoissonnements sont d'ailleurs nombreux juste avant l'ouverture de la pêche à la truite. Mme la députée rappelle à M. le ministre que la littérature scientifique a démontré que les poissons sont des êtres doués de sensibilité et donc souffrent de ces conditions (étude sur la conscience animale, INRAE, 2017). Au regard de ces éléments, elle lui demande s'il envisage d'interdire cette pratique. Elle souhaiterait également savoir quelles espèces sont concernées et pour chacune, le nombre de poissons déversés chaque année.